



Convocation gendarmerie et travail

Par **picouic6**, le **12/02/2015** à **20:14**

bonjour, une collègue ambulancière a été convoquée par la gendarmerie à une audition de témoignage. Elle a embauché à 13h et est partie à 16h à sa convocation. Elle a ensuite réembauché à 17h30 pour finir sa journée de travail en soirée. Comment doit-elle noter cela sur sa feuille de route?? LA convocation dans ce cas fait-elle partie du travail? Doit-elle déduire ces heures d'audition? C'est flou quand on demande à notre patron. Il a dit qu'il ne savait pas. Merci

Par **P.M.**, le **12/02/2015** à **20:53**

Bonjour,
Si l'employeur ne sait pas et qu'il veut lui payez ce temps, pourquoi pas...
Sinon, ce n'est normalement pas du temps de travail effectif...